

Rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2016

01/07/2017

Ce rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2016 a été remis au Président de la République, au Premier ministre et aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Sont tout d'abord rappelés les missions, l'organisation et les chiffres clés 2016 de l'ASN.

S'agissant particulièrement de l'utilisation médicale des rayonnements ionisants, l'ASN précise que « La médecine nucléaire représente environ 700 praticiens spécialistes dans cette discipline auxquels il convient d'ajouter environ 1 000 médecins d'autres spécialités collaborant au fonctionnement des unités de médecine nucléaire (internes, cardiologues, endocrinologues...). En 2016, l'ASN a délivré 883 autorisations dont 58 % en scanographie, 22 % en médecine nucléaire, 15 % en radiothérapie externe, 4 % en curiethérapie et 1 % pour les irradiateurs de produits sanguins. »

« Le retour d'expérience des événements significatifs de radioprotection (ESR) déclarés en 2016 à l'ASN souligne à nouveau la nécessité d'accroître les interventions des personnes compétentes en radioprotection (PCR) et des physiciens médicaux dans la gestion de la radioprotection et de développer la formation des professionnels utilisant les rayonnements ionisants. »